

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

**Procès-verbal de la séance ordinaire** du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil le **8 septembre 2015 à 20 h 00**, sous la présidence de monsieur Jean Lalonde, maire.

Étaient présents les conseill(e)r(e)s: Mme Lise Charest  
Mme Julie Lemieux  
M. René-Philippe Hébert  
M. Alexandre Zalac  
M. Mario Cardinal

Était absent le conseiller : M. Paul Cozens (absence motivée)

Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

---

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée.

**ADMINISTRATION**

**133-09-15**  
**Ouverture de la séance**

Il est proposé par Mme Lise Charest, appuyé par M. René-Philippe Hébert et résolu de procéder à l'ouverture de la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**134-09-15**  
**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Mme Julie Lemieux, appuyé par M. René-Philippe Hébert et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en ajoutant, à la demande de Mme Julie Lemieux, le point d'information 3).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**135-09-15**  
**Adoption du procès-verbal de la séance du 11 août 2015**

Il est proposé par M. Alexandre Zalac, appuyé par Mme Lise Charest et résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2015 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Correspondance**

**136-09-15**  
**Résolution d'appui – Demande de révision de la Loi sur le tabac**

**ATTENDU** le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique en demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la *Loi sur le tabac*, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

**ATTENDU** la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

**ATTENDU QU'**au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

**ATTENDU QUE** la Société du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

**ATTENDU QU'**en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à «10% dans 10 ans», en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

**ATTENDU QUE** pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

**ATTENDU QUE** le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

Il est proposé par M. Alexandre Zalac, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu :

QUE ce conseil exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;

QUE ce conseil invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne «10% dans 10 ans» lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **FINANCES**

### **Dépôt du rapport des dépenses du directeur général en vertu de la délégation de compétence**

Une copie du rapport de Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale, est déposée au conseil.

**137-09-15**

### **Comptes à payer**

Il est proposé par M. René-Philippe Hébert, appuyé par Mme Lise Charest et résolu d'approuver la liste des comptes à payer, pour un montant total de **29 372.75 \$**, dont les numéros de chèques ou de transactions sont les suivants :

Chèques nos C1500190 à C1500211	<b>10 030.62 \$</b>
Paiement AccèsD (L) L1500091 à L1500101	<b>7 809.95 \$</b>
Chèques de salaires nos D1500143 à D1500164	<b>11 532.18 \$</b>
<b>GRAND TOTAL</b>	<b><u>29 372.75 \$</u></b>

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **GESTION DU TERRITOIRE**

**138-09-15**

### **Demande de permis de construction (PIIA) – 195 route Principale (lot numéro 4 154 213)**

**ATTENDU QUE** la propriété du demandeur située au 195, route Principale se trouve dans la zone RB-10 et est par conséquent soumise au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) numéro 158;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'accepter la demande de permis de construction selon les plans d'implantation et d'architecture soumis, à condition qu'une superficie équivalente aux travaux de déboisement nécessaires à la construction soit reboisée ailleurs sur le terrain, en priorisant les bandes riveraines et les abords du chemin St-Henri;

Il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu d'accepter la demande de permis de construction pour le 195 route Principale, à la condition qu'une superficie équivalente aux travaux de déboisement nécessaires à la construction soit reboisée ailleurs sur le terrain, en priorisant les bandes riveraines et les abords du chemin St-Henri.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**139-09-15**

**Versement Entreprise Encore Ltée – Aménagement d'un centre socioculturel dans l'ancienne église**

Suite à la réception du 3<sup>e</sup> certificat de paiement vérifié et approuvé par la firme Les architectes Massicotte et Dignard, les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par Mme Lise Charest, appuyé par M. Mario Cardinal et résolu que la directrice générale soit par la présente autorisée à émettre un chèque au montant de **66 472,20 \$** toutes taxes en sus à la firme Construction Encore Ltée et constituant le troisième (3<sup>e</sup>) versement sur les travaux exécutés à ce jour pour l'aménagement d'un centre socioculturel dans l'ancienne église. Que les coûts reliés à ces travaux soient affectés au compte de banque «*Projet infrastructure*» portant le numéro 54-112-60.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**140-09-15**

**Versement Entreprise Encore Ltée – Aménagement d'un centre socioculturel dans l'ancienne église**

Suite à la réception du 4<sup>e</sup> certificat de paiement vérifié et approuvé par la firme Les architectes Massicotte et Dignard, les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par M. René-Philippe Hébert, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu que la directrice générale soit par la présente autorisée à émettre un chèque au montant de **134 138,83 \$** toutes taxes en sus à la firme Construction Encore Ltée et constituant le quatrième (4<sup>e</sup>) versement sur les travaux exécutés à ce jour pour l'aménagement d'un centre socioculturel dans l'ancienne église. Que les coûts reliés à ces travaux soient affectés au compte de banque «*Projet infrastructure*» portant le numéro 54-112-60.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Points d'information**

1. Suivi – réponses aux questions de la séance ordinaire du 11 août 2015
2. Suivi concernant les travaux d'aménagement d'un centre socioculturel dans l'ancienne église
3. Allocution de M. Guy Guénette de la Fondation des amis du patrimoine afin de remercier tous les bénévoles et commanditaires pour la réussite de la journée du 9 août 2015 et dépôt du bilan financier
4. Monsieur le maire Jean Lalonde félicite, au nom du conseil, les membres de la Fondation des amis du patrimoine de Très-Saint-Rédempteur ainsi que tous les bénévoles pour l'excellente organisation de l'événement la «Fête des Voisins».

**Période de questions**

Réception est faite, par la directrice générale du dépôt d'une pétition adressée au Conseil municipal concernant la garde de poules en milieu urbain.

**141-09-15**

**Levée de la séance**

Il est proposé par M. Alexandre Zalac, appuyé par Mme Lise Charest et résolu de lever la séance à 20 h 30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 20 h 30.

---

Jean Lalonde, maire

---

Louise Sisle Héroux, directrice générale et secrétaire-trésorière

